



Procès-verbal de la réunion du jeudi 30 septembre 2021.

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 30 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Cuy-Saint-Fiacre à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 66 Pouvoirs : 9

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Leforestier E Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L Nottias B. Buquet K. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Dury P. Morda C. Odin M. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Duval J. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Delenin A. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C Dion O. Legrand G. Cumont C. Devaux L. Biville F. Carpentier S. Grisel J. Minel M. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Elie C. Frère P. But D. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Devin R. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle et J.Y. Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à P. Dupuis
- F. Asselin excusée, pouvoir à T. Martin
- J. Blondé excusé, pouvoir à V. Baguet
- J. Godin excusée, pouvoir à F. Larchevêque
- N. Barthélémy excusée, pouvoir à F. Legendre
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- J.M Gaillon excusé, pouvoir à E. Picard
- C. Ducrocq excusé, pouvoir à D. Rouzé.
- K. Lemoine excusée, pouvoir à J.C Delwarde

Secrétaire de séance : J.Luc Cosquer.

M. Picard remercie Mme Dieutre, Maire de Cuy-St-Fiacre pour son accueil dans la salle communale.

Le Compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Présentation Pôle Emploi

M. Picard laisse la parole à Mme Baron et M. Lefevre de Pole Emploi.

M. Lefevre présente le dispositif P.E.C (Parcours Emploi Compétence) qui est un parcours d'insertion qui permet à une personne de revenir à l'emploi avec un parcours de formation, d'adaptation au poste qui permettra d'accomplir la mission confiée. Le P.E.C s'adresse aux collectivités, aux associations, aux établissements scolaires et hospitaliers. Ce sont des postes d'agent de restauration, de nettoyage et d'entretien des locaux, entretien des espaces verts, agents d'accueil, agent de bibliothèque.

Il existe deux types de parcours :

- C.A.E (contrat accompagnement à l'emploi, secteur public, CDD d'au moins 12 mois, pris en charge à 80% du SMIC par l'état jusqu'à 30 heures/semaine). Période d'adaptation possible pendant 15 jours avec convention à l'appui avant d'établir le recrutement.
- C.I.E (contrat initiative à l'emploi, secteur privé, réservé aux jeunes de moins de 26 ans).

Mme Baron informe les élus qu'un dispositif C.A.R.C.O sera mis en place sur Gournay en Bray pendant 4 mois, à partir de novembre, pour les personnes qui sont peu mobiles et qui habitent Gournay en Bray et aux alentours.

M. Picard indique que le document visionné à l'écran sera adressé à chacun des élus, par mail, dans les prochains jours. Il remercie Mme Baron et M. Lefevre pour cette présentation.

Délibération pour autoriser le président à signer les marchés de fourniture de bacs, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés (3 lots)

M. Picard laisse la parole à M. Nottias qui précise que la C.A.O s'est réunie le 7 septembre dernier et a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessous :

Lot	Intitulé	Résumé prestation	Attributaire	Montant estimé sur durée ferme du marché € HT	Date début de contrat	Durée ferme	Reconduction possible
1	Fourniture, distribution et maintenance de bacs roulants	Fourniture de bacs pucés pour les déchets ménagers, la distribution, la maintenance et l'enregistrement sur la base de données de la Collectivité (y compris maintenance du parc existant)	SULO	247 052,30 €	01/01/2022	2,5 ans	2 x 6 mois
2	Tri des déchets recyclables (hors verre)	Réception et tri des déchets recyclables (hors verre) de la collecte sélective. Tri des déchets. Caractérisations sur flux entrants, sur refus de tri et sur gros magasin. Gestion administrative des flux et du contrat	PAPREC	1 164 720,00 €	01/01/2022	3 ans	1 an
3	Traitement des ordures ménagères résiduelles	Réception et traitement des ordures ménagères résiduelles	IKOS	1 400 000,00 €	01/01/2022	3 ans	1 an
				2 811 772,30 €			

Le rapport complet présenté en commission d'appel d'offres a été adressé par mail aux élus. Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer les marchés ci-dessus.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour autoriser le président à signer les marchés de prestation de service pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets des déchetteries (10 lots).

La C.A.O s'est réunie le 7 septembre dernier et a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessous :

Lot	Intitulé	Résumé prestation	Attributaire	Montant estimé sur 4 ans € HT	Date début de contrat	Durée	Reconduction possible
1	Transport	Enlèvement, transport et mise à disposition de contenants Transport tout-venant, Transport bois, Transport gravats, Transport ferrailles, Transport cartons, Transport déchets verts, Transport broyat de déchets verts, Transport polystyrène, Mise à disposition de bennes pour le polystyrène	IKOS	1 259 828,48 €	01/12/2021	3 ans	1 an
2	Encombrants	Valorisation des encombrants	IKOS	1 268 364,00 €	01/12/2021	3 ans	1 an
3	Bois	Valorisation du bois	IKOS	239 360,00 €	01/12/2021	3 ans	1 an
4	Gravats	Valorisation et/ou traitement des gravats	IKOS	29 120,00 €	01/12/2021	3 ans	1 an
5	Métaux	Valorisation de la ferraille	LCI D'HONT	- 470 400,00 €	01/12/2021	3 ans	1 an
6	Cartons	Valorisation des cartons	IKOS	- 180 400,00 €	01/12/2021	3 ans	1 an
7	Déchets verts	Valorisation des déchets verts livrés en vrac ou valorisation des déchets verts livrés en broyat	AGRI ENVIRC	225 000,00 €	01/12/2021	3 ans	1 an
8	Polystyrène	Valorisation du polystyrène	IKOS	- 720,00 €	01/12/2021	3 ans	1 an
9	Amiante	Mise à disposition d'une benne, Mise à disposition d'un agent dédié sur la déchèterie de Gournay, Enlèvement et transport, Traitement de l'amiante	IKOS	26 300,56 €	01/12/2021	3 ans	1 an
10	DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	Mise à disposition de contenants, transport et traitements des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	CHIMIREC	271 161,50 €	01/12/2021	3 ans	1 an
				2 667 614,54 €			

Le rapport complet présenté en commission d'appel d'offres a été adressé par mail.
Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer les marchés ci-dessus.
Le conseil délibère à l'unanimité.

M. Picard indique que les marchés précédents représentaient 2 833 764 €, l'attribution nouvelle s'élève à 2 417 143€ soit une économie estimée d'environ 400 000€ sur la durée totale du marché (montant estimé puisqu'il dépend du tonnage annuel), qui ne permettra pas néanmoins de diminuer le coût de la redevance, puisque la T.G.A.P (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) va augmenter de 18€/tonne à 65€/tonne en 2025. D'où l'importance d'inciter à mieux trier et surtout moins produire.

Décision modificative n°01/2021 du budget annexe du SIEOM

Il s'agit de transférer 10 000€ du chapitre 65 pour abonder le chapitre 67, à hauteur de 10 000€. Cette opération comptable s'équilibre en dépenses et en recettes et il n'y a donc pas d'incidence budgétaire. Elle permettra la prise en charge des dégrèvements de redevance incitative.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Autorisation de demander l'aide financière de la Région, du Département et de l'ADEME pour l'acquisition de composteurs au SIEOM

Lors du conseil du 22 avril dernier, il a été décidé de solliciter l'aide financière de la Région afin d'acquérir 120 composteurs et 250 bio-seaux. Suite au contact pris avec le Département, il s'avère que cette délibération peut être étendue à d'autre soutien financier : le Département et l'ADEME. Une délibération doit donc être prise pour ajouter ces deux financeurs à la demande.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Autorisation de demander l'aide financière du Département pour l'entretien des chemins de randonnée 2021.

Une délibération doit être prise pour demander la subvention au Département de Seine-Maritime pour l'entretien des chemins de randonnée de l'année 2021. La subvention de fonctionnement pouvant être obtenue s'élève à 30% représentant un montant de 7 154€. (Coût de l'entretien sur La Feuillie et Gournay : 23 848€). L'an prochain, le secteur de Forges pourra être subventionné pour l'entretien dès que le dépliant sera édité. Une délibération doit être prise dans ce sens.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Autorisation de signer la convention avec la Préfecture pour le dispositif « Petites villes de demain »

Le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable

Les communes de Forges les Eaux et Gournay en Bray ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 19 novembre 2020, par courrier. Elles ont exprimé leurs motivations pour travailler ensemble pour renforcer l'attractivité de leurs territoires, dynamiser leurs cœurs de bourgs et se sont, le cas échéant, engagées à mettre en œuvre une politique de développement économique et touristique, d'attractivité et de cadre de vie ainsi que de mobilité.

La convention constitutive ayant été pré-validée par les différents partenaires, il convient d'autoriser le président à la signer afin de commencer à décliner les actions à mettre en œuvre et à l'autoriser à signer tout document utile pour déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de l'ANAH, de la caisse des dépôts et de tout autre partenaire.

L'Etat prend en charge 75% du salaire du chargé de projet. L'agent débutera ses fonctions en début de semaine prochaine, sur des missions économiques, touristiques, aménagement des centre bourgs, aménagement du territoire.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Adhésion de la C.C.4.R au S.I.V.T (syndicat intercommunal de la vallée du Thérain).

Une délibération doit être prise pour que la CC4R adhère au S.I.V.T. Situé à Rochy Condé (Oise). Ce syndicat intervient dans le cadre de la GEMAPI. 6 communes se trouvent sur le périmètre de ce syndicat : St Michel d'Halescourt, Doudeauville, Gaillefontaine, Haussez, Grumesnil et haucourt représentant une population totale de 2383 habitants. Cette adhésion interviendra au 1^{er} janvier 2022, pour les items 1,2,5 et 8 (GEMAPI) et 4, 11 et 12 hors GEMAPI moyennant une contribution annuelle de 4 587€. Un délégué titulaire et un

suppléant devront être désignés pour siéger dans ce syndicat, sachant que le titulaire sera obligatoirement membre du bureau du SIVT. Les réunions de bureau et de conseil ont lieu à Bresle, au nombre de 4/an (4 bureaux + 4 conseils). Une délibération doit donc être prise pour :

- Adhérer au SIVT à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Verser en 2022 la contribution demandée par ce syndicat,
- Valider le transfert de compétence 1,2,5,8 et 4,11 12.
- Approuver les statuts du syndicat
- Désigner un titulaire et un suppléant pour y siéger.

Les statuts ont été adressés par mail aux élus communautaires.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité et désigne parmi ses membres :

- Jacques Buquet, délégué titulaire
- Jean-Manuel Buquet, suppléant.

Délibération pour arrêter la partie fiscalisable des contributions GEMAPI 2022.
--

Une délibération doit être prise pour arrêter la contribution GEMAPI, partie fiscalisable pour 2022 des 6 syndicats. Cette délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre, pour être effective au 1^{er} janvier de l'année suivante.

NOM DU SYNDICAT	Contribution 2022 GEMAPI	Contribution 2022 Hors GEMAPI	Contribution totale 2022	Augmentation par rapport à 2021
S.Y.M.A de l'Andelle	93 202,00 €	23 024,00 €	116 226,00 €	+ 15 362,00 €
S.M.B.V de l'Arques	18 135,00 €	8 261,50 €	26 396,50 €	+ 1 208,50 €
S.M.E.A.E de l'Epte	109 731,39 €	12 736,68 €	122 468,07 €	+ 5 831,81 €
S.M.B.E de l'Epte	724,82 €	132,64 €	857,46 €	0,00 €
Syndicat de la Bresle	103,36 €	68,91 €	172,27 €	0,00 €
S.I.V.T du Thérain	3 109,00 €	1 478,00 €	4 587,00 €	4587 € : nouvelle adhésion
Total :	225 005,57 €	45 701,73 €	270 707,30 €	26 989,31 €

M. Picard fait part d'une observation qu'il a constaté à la lecture de la taxe foncière 2021, où la base d'imposition a beaucoup augmenté. Il appelle à la vigilance des élus qui siègent dans les différents syndicats

de compétence GEMAPI, sur l'augmentation qui est votée chaque année dans ses structures et qui apparaît directement sur la feuille d'imposition des contribuables. Le budget communautaire est également impacté pour la partie hors GEMAPI. Il pense qu'il serait souhaitable à l'avenir de réfléchir sur une fiscalité GEMAPI de zone, comme cela se faisait auparavant quand les syndicats étaient autonomes et recevaient la contribution des communes adhérentes.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour arrêter la partie fiscalisable GEMAPI de 225 005,57€ qui figurera sur les avis d'imposition des habitants de la CC4R en 2022. La contribution hors GEMAPI (45 701,73€) est à la charge de la CC4R et figurera au budget primitif 2022.

Mme Legendre demande s'il est possible de fournir la liste des délégués qui siègent dans les différents syndicats.

M. Picard répond qu'elle sera disponible sur le site prochainement lorsque les modifications seront apportées sur les listes actuelles.

Désignation de 10 délégués titulaires et 5 suppléants pour siéger au S.Y.M.A de l'Andelle
--

La modification des statuts du S.Y.M.A de l'Andelle est effective depuis le 29 juillet dernier. Elle entraîne une diminution du nombre d'élus à 10 titulaires et 5 suppléants (contre 24 titulaires et 24 suppléants auparavant). Le nombre de délégué a été fixé par le syndicat en fonction de 4 critères :

- La superficie de chaque EPCI
- La population de chaque EPCI
- Le potentiel fiscal de toutes les communes représentées par chaque EPCI
- Le linéaire de berges des communes concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de désigner, parmi ses membres 10 délégués titulaires et 5 suppléants :

Délégués titulaires	Suppléants
Bernard Caillaud	Régis Hellot
Jérôme Grisel	Denis Bachelet
Daniel Buquet	Sylvie Aché
Marie-Odile Hautemayou	Denis Dupin
Karine Buquet	Marc Dumont
Jean-Claude Delwarde	
Pascal Legay	
Sabrina Goulay	
Joel Decoudre	
François Bertin	

Décision modificative n°01/2021 du budget principal

Il s'agit de transférer 21 000€ du compte 2315/136 et 7000€ du compte 2031/133 pour abonder le compte 2031/131 pour 28 000€. Cette opération comptable s'équilibre en dépenses et en recettes et il n'y a donc pas d'incidence budgétaire. Elle est nécessaire pour prendre en charge les travaux supplémentaires sur la zone d'activités de la Garenne.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Admission en non-valeur budget principal

Une délibération doit être prise pour une admission en non-valeur de 63,21€ concernant un reste dû par la gendarmerie de Seine-Maritime sur une revalorisation de loyer de 2018. Malgré les différentes relances de la trésorerie, cette opération est restée sans réponse.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Demande de subvention de l'association Trait d'Union pour la 12^{ème} édition du festival de Gospel 2021.

L'association Trait d'Union a adressé à la CC4R une demande de subvention de 10 000€ pour le déroulement de différentes animations de la 12^{ème} édition du festival Gospel en Bray du 9 au 28 novembre : exposition, concert en EPHAD de Forges les Eaux, festival Gospel à Neuf-Marché, contes et chants dans les écoles, Masterclass à Gournay en Bray. Le budget de cette animation s'élève à 54 551€.

M. Lemer cier précise que la ville de Gournay-en-Bray verse une subvention de 20 000€.

Le conseil communautaire délibère à la majorité, pour verser une subvention de 10 000€, moins une abstention de M. Cosquer.

Demande de subvention du collège Rollon pour l'apprentissage de la natation des élèves de 6^{ème} pour l'année scolaire 2021-2022

Comme l'an passé, le collège Rollon sollicite une subvention pour l'apprentissage de la natation. La piscine de Gournay en Bray étant fermée pour travaux, les élèves se rendent à la piscine de Forges les Eaux. Le budget s'élève à 10 800€ : 8 000€ de transport (financé par le Département) et 2 800€ d'entrée à la piscine de Forges. 110 élèves sont concernés sur 5 classes de 6^{ème}. Le montant demandé est de 1 300€, identique à l'an passé.

Le conseil communautaire délibère à la majorité, pour verser une subvention de 1 300€, moins une abstention de Mme Goulay.

Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants pour occuper les fonctions de direction de la crèche de Forges-les-Eaux

Une délibération doit être prise pour recruter un éducateur de jeunes enfants pour occuper les fonctions de direction à la crèche de Forges les Eaux (contractuel de catégorie A) à compter du 1^{er} octobre prochain à raison de 35 heures/hebdo. La directrice en poste actuellement à la crèche de Forges les Eaux, a été recruté au poste de chargé de mission petite enfance à la CC4R et doit donc quitter ses fonctions.

Mme Elie ajoute qu'auparavant, il fallait justifier de 3 ans d'expérience pour ce poste. Désormais, un E.J.E sans expérience peut postuler. Pour le moment, aucune candidature n'a été recevable. De fait, l'actuelle directrice reste en poste au Multi Accueil de Forges, et ne peut pas exercer la mission sur le projet Petite Enfance. Mme Elie fait appel aux élus qui auraient connaissance d'une personne qui rechercherait un emploi dans ce domaine.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint administratif pour la gestion du service de portage des repas à domicile.

Une délibération doit être prise pour recruter un adjoint administratif (contractuel de catégorie C), à raison de 20 heures/hebdo pour exercer les fonctions d'adjoint administratif au service portage des repas, à compter du 1^{er} octobre 2021, suite à un départ en retraite.

M. Picard salue le travail et la compétence de S. Courtois qui a achevé sa carrière ce soir.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Informations et questions diverses

- Départ à la retraite :

La CC4R souhaite une bonne retraite à :

- Sylvie Courtois (adjoint administratif au portage des repas) en retraite au 1^{er} octobre 2021.
- Nelly Lemonnier (adjoint administratif à l'office de tourisme de Gournay) en retraite au 1^{er} octobre 2021.

- Recrutements :

La CC4R souhaite la bienvenue à :

- Graziela Lebourg recrutée pour le service administratif du portage de repas au 1^{er} octobre.
- Marlène Lecoutre chargée de mission « Petites Villes de Demain » au 1^{er} octobre.

- Centre de vaccination Bray et Bresle :

Au 5 septembre, le centre de vaccination enregistrait 74% de primo vaccinés et 69% de personnes avec un schéma vaccinal total. Le centre fonctionne bien, et va prochainement démarrer la 3^{ème} injection.

- Changement d'E.P.C. I pour 3 communes :

M Picard a rencontré le 17 septembre dernier 3 maires de communes : Le Héron (Mme Carpentier), Morville sur Andelle (M. Frère) et Croisy sur Andelle (Mme Buquet), qui souhaitent quitter la CC4R pour rejoindre la C.C Inter Caux Vexin.

M. Picard laisse la parole à M. Frère qui précise que la loi engagement et proximité de 2019 les autorise à rejoindre une autre communauté de communes. C'est un dossier qui est en cours depuis longtemps. Ces 3 communes dépendent d'un SIVOS situé sur Inter Caux Vexin, le bassin de vie est orienté vers Rouen. Une étude d'impact a été réalisée, la CC Inter Caux Vexin a rendu un avis favorable sous réserve que la procédure soit respectée. Le résultat de l'étude sera rendu dans les 15 jours à venir.

Mme Buquet ajoute que la CC4R n'a pas à délibérer sur le départ de ces 3 communes, c'est la CC Inter Caux Vexin qui doit le faire. La décision de ce départ est que le bassin de vie des habitants de ces 3 communes est orienté vers Rouen, mais également vers Buchy. Elle ajoute que pour le moment, ces 3 communes continuent de faire partie de la CC4R et d'assister aux réunions.

- Signature achat des locaux communautaires

L'acte notarié pour l'achat du bâtiment communautaire sera signé avec le directeur d'Unifiltr à l'étude de Maître Guéroult le 15 octobre prochain.

- Projet maison médicale de Gournay en Bray :

M. Picard précise qu'une rencontre a eu lieu ce jour avec des jeunes médecins qui se sont portés volontaires pour réfléchir sur le projet de maison médicale de Gournay en Bray. L'idée serait que l'année 2022 soit consacrée aux études avec une réalisation sur 2023. Il faudra modifier la fiche action du contrat local de santé, et solliciter l'Etat sur les possibles financements.

- Date du prochain conseil :

Le prochain conseil communautaire se déroulera le jeudi 4 novembre à 18h30, à la salle des fêtes de **Mauguenchy**. (Changement de lieu par rapport au planning initial, la salle des fêtes d'Haussez n'est pas disponible).

- Questions diverses :

Mme Cumont souhaite faire une remarque sur l'attribution des marchés du SIEOM, et notamment le fait que M. Colino n'ait pas eu le marché ferraille. C'est une entreprise qui met un hangar à disposition pour entreposer le matériel de la déchetterie.

M. Picard répond qu'il a respecté les critères de marchés publics liés à la mise en concurrence.

M. Lesueur demande que le container à verre sur la commune d'Ernemont la Villette vidé en août soit remis dans le bon sens (face à la route) et que le second container soit vidé rapidement.

M. Picard répond que l'information sera transmise au service.

M. Fournier ajoute que certains containers sont très abîmés et devraient être changés.

M. Picard répond que l'attribution vient d'être faite et que certains d'entre eux seront remplacés rapidement.

M. Devin a reçu des remarques d'administrés qui ont constaté que leurs containers étaient régulièrement balancés par les agents de collecte.

Mme Petit demande si la CC4R a prévu de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat et l'installation de défibrillateurs dans les salles des fêtes, comme l'impose la loi au 1^{er} janvier 2022.

M. Picard répond que l'idée est bonne et que la CC4R se chargera de préparer un groupement prochainement.

Mme Petit indique qu'un médecin ne peut plus exercer à Gournay en Bray, elle demande si un remplacement est prévu.

M. Picard répond qu'effectivement ce médecin n'a pas eu l'aval de l'ARS pour s'exonérer d'un schéma vaccinal. La CPAM ne fait pas d'exception sur le sujet, tout personnel médical doit être vacciné. Le sujet est encore à l'étude par l'ordre des médecins et la CPAM. La consultation de renfort sur Gournay fonctionne et peut prendre en charge les patients.

Mme Petit revient également sur la situation à l'hôpital local.

M. Picard indique que le recrutement d'un médecin hospitalier est compliqué. En juillet, il y avait deux candidats : le 1^{er} voulait bien venir travailler à l'hôpital de Gournay mais ne voulait pas faire d'astreinte nocturne. Il a donc décliné. La 2^{ème} candidature est une jeune médecin étrangère qui doit faire valider son diplôme de médecine en France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.